



Siège social, 6 Rue Jules Ferry 72380 Sainte Jamme sur Sarthe
Tel : 02 43 20 03 94 Fax : 02 43 29 64 83

CONSEIL COMMUNAUTAIRE, SEANCE DU 26 JUIN 2008

L'an deux-mille huit, le vingt-six du mois de Juin à dix neuf heures quarante cinq, les membres titulaires et suppléants du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sainte Jamme sur Sarthe, siège de l'établissement.

Convocation du 11 Juin 2008

Nombre de conseillers en exercice : 36, 24 titulaires, 12 suppléants, Conseillers présents : 35, Nombre de votants : 24

Etaient présents

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
La Bazoge	M. BALIGAND Christian M BALLUAIS Bernard Mme BERNARD Carole M. DESCHAMPS François M. LALANDE Michel	Mme FRAPPIER Laurence
Neuville	Mme BOUSSION Claudette Mme CANTIN Véronique M. DROUIN Anthony M. FURET Christophe M. JOUSSE Alain	Mme BROSSE Christelle Mme DUCHENE Sylvie Mme HAAS Virginie
Saint Pavace	M. DUBOIS Jean-Marie M. GARNIER Jacky M. MOSER Jean-Claude M. PASSELAIGUE Max M. POUMAILLOUX Philippe	Mme BOUQUET Michelle
Sainte Jamme	M. COULEARD Daniel M. GIROUX Laurent Mme LHOMME Delphine M. PLEUVRY Bernard M. SUHARD Jean-Luc	M. LERAT Jean-Michel

Absents excusés : M. FORTIN Claude qui donne pouvoir à Mme FRAPPIER Laurence, M. BLIN Gilles qui donne pouvoir à Mme BROSSE Christelle, M. COUSIN Philippe

Etait également présent :

M. BOEDEC Pascal, ingénieur à la Communauté de Communes

COMMISSION ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES, EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, DE LOISIRS

Remise du matériel de défibrillation :

La séance été ouverte par Mme Le Président qui a procédé à la remise officielle du matériel de défibrillation acquis par la Communauté de Communes aux représentants des communes membres. Mme Le Président a rappelé le coût global de ce programme d'équipement, d'un montant TTC de 8 652.68 €. Des séances de formation seront organisées en Septembre, M. Gaiénier, pompier professionnel, ainsi que M. Veau se sont proposés pour l'organisation de ces sessions. Les modalités pratiques d'organisation restent à définir.

Etude petite enfance :

M. Passelaigue revient sur ses rencontres avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes du Bocage Cénomans. Il rappelle que le soutien de la CAF passe obligatoirement par la réalisation d'une étude, dans laquelle les chargés de territoire apportent soutien et assistance. Cette étude doit permettre de qualifier le besoin, s'il existe, à partir de la problématique de départ et de donner des hypothèses de réponses techniques.

M. Passelaigue signale que cette étude peut être réalisée sous forme de prestation de service ou en interne, par le biais d'un(e) chargé(e) de mission. La Communauté de Communes du Bocage Cénomans a mené une étude similaire, réalisée sur 9 mois par Mme Gardes. Cette dernière, doctorante en sciences humaines, serait disponible en Septembre et accepterait de réaliser l'étude relative à notre territoire.

Mme Le Président revient sur la portée de l'étude et met en avant l'importance de la définition de la problématique. La commission du 3 Juin a proposé la rédaction suivante :

« Quelles offres de service de proximité peut-on apporter à notre population pour répondre à ses besoins en matière de petite enfance (mode de garde, éveil, loisirs), dans une perspective temporelle, juridique et spatiale ».

Pour Mme Le Président le terme « juridique » fait référence aux statuts et à la prise de compétence, « spatiale » revoit à l'analyse à effectuer sur le positionnement des structures actuelles ou à venir et « temporelle » souligne la nécessité d'une analyse perspective.

Cette problématique a été soumise à la CAF, qui n'a pas fait de remarques particulières à ce sujet.

Mme Haas s'interroge sur la pertinence de la « cible » 0 à 6 ans. M. Passelaigue indique que ce bornage correspond à la politique de contractualisation CAF.

La Communauté de Communes souhaite mettre en place une politique petite enfance. Un diagnostic doit être réalisé pour apprécier les besoins et les attentes des acteurs de notre territoire, définir les projets adaptés à mettre en œuvre et envisager la signature d'un contrat avec la CAF de la Sarthe. Cette étude temporaire nécessite le recrutement d'une personne sous contrat à durée déterminée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide

- ✓ **De créer un poste de rédacteur territorial pour besoin occasionnel rémunéré sur le grade de catégorie B, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois à raison de 21 h par semaine, et ce à compter du 1er Septembre 2008.**
- ✓ **Accepte de rembourser à cet agent ses frais kilométriques conformément au décret n° 2001-654 en vigueur,**
- ✓ **D'autoriser Madame le Président à signer toute pièce afférente à cette affaire.**

M. Giroux indique que Mme Gardes a exercé une mission à la DDASS, lors de son DEA, jugée très satisfaisante.

Mme Le Président et M. Passelaigue font part au conseil de l'organisation « projet » liée à l'étude :

3 niveaux de travail sont sollicités :

- Un **groupe de travail** composé de deux représentants par commune, siégeant dans la commission, ainsi qu'une représentation CAF et la future chargée de mission. Sa fréquence de réunion est d'environ une toutes les 3 semaines
- La **commission** ajustera sa fréquence de réunion pour aborder les points soulevés par le groupe de travail. Lors de ces réunions, les personnes référentes en matière d'affaires scolaires/enfance des 4 communes seront invitées.
- Le **comité de pilotage** est constitué du groupe de travail et des 4 Maires, c'est l'instance de validation.

Mme Le Président indique qu'une première réunion du groupe de travail sera organisée le Vendredi 5 Septembre à 9h15. Les communes devront donc faire connaître leurs représentants au sein de cette instance de travail, en tenant compte du délai de convocation.

En amont de cette réunion, Mme Gardes s'autorisera des visites de présentation dans les communes.

[INTERRUPTION DE SEANCE]

Sur proposition de Mme Le Président, une délégation d'agriculteurs et de représentants de la FDSEA est reçue.

Mme Leballeur, secrétaire générale de la FDSEA déclare que les déchets liés à l'activité économique agricole ne sont pas introduits dans le circuit des ordures ménagères et que les agriculteurs assument leurs déchets par l'intermédiaire de filières spécifiques. L'appel des redevances ordures ménagères 2008 du fait des activités agricoles semble donc injuste.

Mme Le Président rappelle que les redevances sont établies selon un principe d'équité et de mutualisation. La Communauté de Communes a considéré que toute activité économique génère des déchets. Ainsi lorsque siège d'exploitation dans ce cas, ou bien commerce/siège d'entreprise sont confondus avec le lieu d'habitation, deux factures sont émises. La base adossée à l'activité est toutefois minimisée, avec un montant, pour l'année 2008, de 89€.

Pour la FDSEA, la situation des agriculteurs ne peut être assimilée à celle des agriculteurs, qui sont dans l'impossibilité de répercuter ces charges. Des documents reprenant le détail des filières de collecte des déchets sont présentés aux élus.

Mme Le Président propose la gel des situations des redevances concernées auprès du trésor public et renvoie ce dossier en commission, réunie sous 10 jours.

[REPRISE DE LA SEANCE]

Programme d'activités pour enfants, Toussaint 2008 :

M. Passelaigue fait part au conseil du pré programme suivant :

LUNDI 27 OCTOBRE	SAINT PAVACE
Point de rendez-vous	Salle Polyvalente
Lieux des activités	Le Mans
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Patinoire City Glace - Skate Park « Le Spot » - Jim and Jump

MARDI 28 OCTOBRE	NEUVILLE SUR SARTHE
Point de rendez-vous	Salle Omnisports
Lieux des activités	Salle Omnisports puis Le Mans
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Matin</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Boxe française - Escrime - Judo ● <u>Après-midi</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Départ en train vers Le Mans puis liaison tram pour visite des installations techniques du tram

MERCREDI 29 OCTOBRE	SORTIE KARTING/PISCINE
Point de rendez-vous	Salle Polyvalente Saint Pavace
Lieu des activités	Montfort le Gesnois
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Karting - Piscine Sittellia

JEUDI 30 OCTOBRE	LA BAZOGE
Point de rendez-vous	Complexe Sportif/ ancienne cantine
Lieu des activités	Idem
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier cuisine - Tecktonik ? - Tir a l'arc ?

VENDREDI 31 OCTOBRE	SAINTE JAMME SUR SARTHE
Point de rendez-vous	Ecole
Lieux des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Matin : ? - Après-midi : Salle Polyvalente
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Matin</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Musée du Chanvre ? - Tennis ? • <u>Après-midi</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Séance cinéma - Maquillage Halloween ?

M. Passelaigue signale avoir reçu un accord sur un tarif de 11€ par enfant pour l'activité karting, la faisabilité économique est donc avérée.

Mme Frappier signale qu'un décalage de la journée de La Bazoge au Mercredi sera peut être à prévoir, en fonction des disponibilités des encadrants du club de tir à l'arc.

Ce pré programme sera retravaillé pour validation définitive en commission du 9 Septembre prochain. Les programmes devront être distribués le 29 Septembre et les inscriptions se dérouleront du Lundi 6 au vendredi 17 Octobre.

Questions diverses :

M. Passelaigue fait part au conseil de la demande du club de tennis de Neuville sur Sarthe, de couverture d'un terrain de tennis. Les conditions techniques et financières de ce projet semblent discutables. Mme Le Président signale que le conseil municipal a rejeté cette demande.

Mme Le Président rappelle, pour éviter tout malentendu, que le podium doit être systématiquement réservé auprès de la Communauté de Communes.

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'Activités du Bois des Hogues II : sollicitations commerciales :

M. Drouin informe le conseil d'une demande de la société RMP, installée sur la Zone d'Activités du Bois des Hogues II depuis 2006, concernant l'acquisition d'une bande de terrain de 10 mètres de large, dans le prolongement de son emplacement actuel.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable à cette demande et fixe le prix de vente à 12€ HT/m².

Par ailleurs, M. Drouin signale que la société Toiture et tradition serait intéressée par le fond de la parcelle restante, à hauteur du bassin de rétention, pour une surface d'environ 2 500m². Mme Le Président indique qu'il s'agit d'une entreprise actuellement locataire de ses locaux à la Bazoge, dont le bail se termine.

Compte tenu de l'emplacement concerné et des contraintes d'implantation connexes, le conseil communautaire établit le prix de vente à 8€ HT/m².

M. Drouin présente au conseil une projection des surfaces restantes après prise en compte des deux demandes précédentes. 6 800 m² seraient disponibles, sous forme d'une parcelle offrant 85 mètres de façade côté voie et une profondeur de 105m côté RMP et de 50m côté toiture et tradition.

Zone d'Activités de Chapeau : validation du plan de composition et problématique pluvial

M. Drouin fait part au conseil du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, composée de :
M. Dewailly (urbaniste), Aménagement Pierre et Eaux (VRD), Avena (Paysagiste)

Le 10 Juin dernier un plan de composition a été proposé à la commission, articulé autour d'une voirie axée sur le rond point desservant également le centre pénitentiaire et séparant la parcelle principale en deux. Le délaissé au Sud de cette voirie, devrait être en partie utilisé pour la réalisation d'un parking en partie centrale, autour du chêne présent sur le terrain. Deux parcelles d'environ 4 000 m² seront alors commercialisables de part et d'autre de ces stationnements.

A terme le parking créé devrait se situer à 200 mètres d'une desserte bus.

Mme Le Président revient sur ce point en évoquant les démarches entreprises par le Pays du Mans en matière de transport. Dans ce cadre, un adossement de ce parking relais pourrait être envisagé sur le Contrat Territorial Unique avec la Région.

M. Drouin revient sur le projet d'aménagement et signale les difficultés rencontrées en termes d'assainissement. Faute de possibilité de raccordement à un réseau collectif et compte tenu du coût d'un assainissement autonome regroupé, la commission a retenu l'assainissement autonome à la parcelle.

M. Drouin signale également que la maîtrise du pluvial impose l'organisation du débit de fuite du bassin de rétention sur des parcelles privées. Des négociations ont été entamées avec le propriétaire concerné sur la base d'une acquisition en vue de création de fossé ou sur une servitude de passage pour busage. Mme Le Président souligne des difficultés techniques qui conduiront probablement à une solution mixte, le fossé étant impératif en partie basse.

M. Poumailloux revient sur la création de stationnements proposée. Dans le cadre de son schéma de transport, le Mans Métropole a besoin de parkings en entrée d'agglomération. Cet élément pourrait être mis en avant dans une reprise de négociation pour un raccordement éventuel au réseau d'assainissement collectif.

Convention giratoire d'accès :

Mme Le Président expose : « Dans le cadre de l'accès et la desserte de la Zone d'Activités de « Chapeau », l'utilisation du giratoire situé sur la RD 300 implique un conventionnement avec le Conseil Général de la Sarthe. La participation de la Communauté de Communes à la réalisation de l'ouvrage est fixée à 25%, soit 66 000 €, participationsimilaire à celle du Mans Métropole »

Le Conseil communautaire,

Vu le projet de convention établi par le Conseil Général de la Sarthe, en date du 26 Mai 2008,

Décide à l'unanimité de valider la convention proposée, sous réserve de possibilités d'échelonnement de paiement de la participation demandée, et autorise Mme Le Président à signer tout acte afférent.

Dotation de Développement Rural 2008 :

Mme Le Président expose : « Le projet d'aménagement de la Zone d'Activités de Chapeau, commune de Neuville sur Sarthe est susceptible d'être éligible à la Dotation de Développement Rural 2008»

Après délibération, le conseil communautaire adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'état et arrête le plan de financement correspondant.

Point sur la commercialisation :

Mme Le Président signale que deux contacts ont été pris au sujet de la commercialisation de la Zone d'Activités de Chapeau. Le premier serait acquéreur d'environ 4ha et conditionne donc la composition de la zone d'activités. Une réponse est actuellement attendue concernant une première proposition de prix d'acquisition.

Une entreprise logistique serait également intéressée, par le biais d'un promoteur d'immobilier industriel. Suite à une première rencontre, l'activité semble source de nuisance. Des options d'aménagement ont été envisagées par le promoteur pour parer à ces nuisances, mais cette implantation reste à étudier.

Programme d'aménagement de chemins piétonniers 2006/2007 :

M. Drouin fait part à la commission de l'organisation d'une réception des travaux réalisés le Lundi 7 Juillet, au départ de l'hôtel communautaire. Cette réception sera également l'occasion de repérages en vue du futur programme.

Programme d'aménagement de chemins piétonniers 2008/2010 :

Mme Le Président informe le conseil de la notification de la part du Conseil Général de sa participation à hauteur de 60% au programme précédemment présenté, d'un montant total de 194 740 € HT. Le détail de ce programme faisant apparaître des tronçons qui ne seront probablement pas réalisables, des alternatives, aménageables à court terme devront être étudiées en commission et lors de la réception du 7 Juillet.

Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

Mme Le Président déclare avoir été informée, à l'occasion d'une rencontre avec la DDE, de la nécessité de constituer, à l'échelon intercommunal, une commission spécifique, conformément à l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une circulaire a précisé que cette commission était obligatoire pour les intercommunalités de plus de 5 000 habitants, possédant la compétence aménagement de l'espace.

Cette commission serait chargée d'établir un état des lieux des conditions d'accessibilités des bâtiments et voiries de son territoire. Pour Mme Le Président, la compétence aménagement de l'espace de la Communauté de Communes ne couvrant pas les aménagements de bourgs, par exemple, la commune semble être le support légitime de travail.

Néanmoins, la constitution de cette commission sera étudiée lors de la commission du 30 Juin.

Questions diverses :

Mme Le Président indique que la représentation de la Communauté de Communes au sein du conseil de développement du Pays du Mans a fait l'objet d'une demande du syndicat mixte.

Mme Le Président propose le remplacement de M. Laffly, prochainement retraité par M. Girandier et le maintien de M. Lefol.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

Mme le Président demande aux personnes siégeant au sein de la commission mobilité/transports du Pays du Mans de bien veiller au suivi de la problématique transport, qui avance vite. Le Président du Syndicat Mixte semble mettre en avant la création d'un syndicat, financé par le versement transport.

Pour M. Poumailloux, ces avancées témoignent d'un manque d'analyse, surtout vis-à-vis d'une nouvelle levée d'impôt. Ces démarches donnent l'impression que le syndicat se constituera sans réelle concertation.

COMMISSION ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT :

Redevances Ordures Ménagères 2009 :

Mme Le Président signale que la facturation 2008 a fait l'objet de quelques difficultés au niveau des intitulés de factures, ainsi que sur la date limite de paiement, qui était exceptionnellement fixée au 15 Juin au lieu du 30. Une harmonisation des conditions de facturation serait donc souhaitable, de même qu'un recensement des départs et arrivées, en vue d'une facturation directe au prorata.

Une réunion devra être programmée avec les responsables des facturations dans les communes.

M. Poumailloux fait part d'un contact concernant la mise en place d'une collecte de petit volume de piles et accumulateurs usagers, au niveau de la Mairie de Saint Pavace. Pour Mme le Président un point de collecte pourrait probablement être instauré dans chaque Mairie. M. Boëdec signale que la Communauté de Communes est signataire d'un contrat avec Corépil qui n'assume la collecte des piles qu'en fûts. Un point sera effectué à ce sujet en commission environnement.

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques :

M. Boëdec informe le conseil de l'opérationnalité de la collecte des déchets électroniques sur la déchèterie de Saint Pavace/Neuville sur Sarthe, depuis le 16 Juin dernier.

Les déchets sont répartis en 4 catégories :

GEM FROID : gros électroménager froid (climatiseurs, réfrigérateurs, congélateurs), stockage au sol sur plateforme béton

GEM HORS FROID: tout appareil encombrant ne produisant pas de froid, stockage au sol sur plateforme béton

ECRANS: tout appareil constitué principalement d'un écran (les ordinateurs portables sont des PAM), en caisses palettes

PAM: petits appareils en mélange, en caisses palettes

Une communication spécifique a été mise en place à la déchèterie et devra être relayée dans le bulletin communautaire.

Projet de collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) :

M. Boëdec signale avoir reçu le 11 Juin dernier l'entreprise « la collecte médicale ». Cette dernière propose une organisation de collecte basée sur des points de collecte en Mairies. La déchèterie est estimée insuffisante en terme de potentiel de collecte. Un conteneur de 50 litres serait mis à disposition sur chaque point de collecte, avec des rotations trimestrielles. La responsabilité du dépôt dans les conteneurs est alors entièrement laissée à la personne venant déposer.

Le chiffrage concernant cette solution s'établit à 159.16 € TTC/an/point de collecte, incinération comprise, soit pour 4 points : 637 € environ.

D'autres solutions devront cependant être chiffrées.

M. Boëdec signale également qu'un décret en matière de DASRI est attendu en 2008, qui devrait aller dans le sens de la responsabilisation des distributeurs (pharmacies). Ce point devra être pris en compte dans les études complémentaires à venir.

Validation du bilan annuel ordures ménagères 2007 :

M. Boëdec donne lecture au conseil des principaux éléments figurant au bilan annuel ordures ménagères 2007.

Vu Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 introduisant la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le bilan annuel 2007, tel qu'il a été présenté.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), état des lieux :

La réunion de commission du 15 Mai dernier a été l'occasion pour le délégataire (SAUR) de dresser le bilan suivant :

- *42% d'installations contrôlées classées en Na1, c'est-à-dire en priorité de réhabilitation urgente (rejet direct d'eaux vannes)*
- *13% d'installations classées Na2, non acceptables mais de réhabilitation moins urgente (souvent pas de traitement des eaux ménagères)*

- *40% d'installations classées « acceptables » (souvent manque d'une aération)*

- *5% classées en bon fonctionnement*

Cette présentation a également mis en avant :

- *29% d'absents*

- *3% de refus de contrôle*

Après correction d'une première proposition de courrier, une relance a été adressée aux foyers absents, au début du mois de Juin. D'après l'expérience du délégataire, cette relance devrait permettre de contrôler 50 à 60% des foyers déclarés absents.

Redevances Ordures Ménagères 2008 : facturation des agriculteurs :

Mme Le Président rappelle : Le Conseil communautaire, en séance du 3 Mars 2008, a décidé l'instauration d'une catégorie de facturation « agriculteurs », sur la base tarifaire de 89€. Le principe d'équité avait été mis en avant, en référence aux entreprises de catégorie 1, elles mêmes facturées en sus de la base « domestique ».

Mme Le Président ajoute que ce partenaire économique avait été simplement omis lors de la mise en œuvre de la redevance en 2002. La base de facturation est bien ici, l'activité économique, non dans le but de sanctionner mais dans un souci d'équité. Mme Le Président reconnaît un problème de communication dans cette affaire.

L'ensemble du conseil regrette la qualification de la décision du conseil communautaire par certains membres de la délégation.

M. Poumailloux fait remarquer que la pratique de brûler les déchets verts, mise en avant par les agriculteurs, est interdite par le règlement sanitaire départemental.

M. Baligand intervient et souhaite le maintien du tarif ou le renvoi en commission.

Pour M. Passelaigue, la notion d'équité est évidente. Si une exonération est prononcée, il y aura répercussion directe sur les ménages.

Mme Le Président réitère la proposition évoquée lors de l'interruption de séance et souhaite réunir au plus vite la commission concernée.

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, COMMUNICATION :

Bulletin communautaire 2008 :

M. Couléard indique que la commission du 6 Juin dernier s'est prononcée pour le maintien du format actuel. L'édition 2008 devrait cependant être anticipée afin de présenter la nouvelle équipe. Une consultation est en cours concernant la PAO et l'impression de ce bulletin.

Relance de la communication en matière de tri sélectif :

M. Boëdec déclare que les résultats constatés lors de l'examen du bilan annuel appellent une relance en matière de communication sur le tri sélectif. Une nouvelle édition du guide du tri est à l'étude, de même que des rééditions des autocollants à apposer sur les faces des caissettes.

Signalétique communautaire :

M. Couléard signale que la commission a étudié la mise en place d'une signalétique d'identification de la Communauté de Communes dans les Communes. Une solution utilisant le dos des panneaux d'affichage des plans communaux a été mise en avant.

Mme Le Président indique que sa position dans ce domaine serait plus favorable à une communication active avec des panneaux en entrée de bourgs, plus marquants en terme d'identité. Pour M. Balluais, il ne s'agit pas là du véritable débat car des panneaux n'indiquent pas la composition de la Communauté de Communes, les panneaux d'entrée semblent également déjà chargés.

Mme Le Président renvoie l'étude de ce dossier à la commission, en précisant qu'une consultation est en cours, concernant ces deux solutions.

Etat de consommation des crédits budgétaires votés :

M. Boëdec propose une situation des crédits consommés à la moitié de l'exercice 2008, pour le budget principal et le budget annexe ordures ménagères. Les opérations enregistrés font état de dépenses conforme au prévisionnel.

La trésorerie actuelle permettra l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de la Zone d'Activités de Chapeau sans recours immédiat à l'emprunt.

Subventions aux associations:

A l'examen des sommes inscrites au budget principal et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- 750 € à l'association du Trail des Forges, pour le trail du 17 Juin 2007
- 750 € à l'association Sainte Jamme animations pour l'organisation d'une course cycliste
- 750 € à l'association cyclotouriste de Saint Pavace, pour les sixièmes boucles palvinéennes

Budget Principal, décision modificative n°1:

Mme Le Président expose : le recrutement de Mme Gardès dans le cadre de l'étude petite enfance impose un transfert de crédit, le budget primitif faisant état d'un chiffrage d'une prestation et non d'un recrutement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder au transfert de crédits suivant :

Budget Principal :

Fonctionnement Dépenses Art. 617 (Etudes et recherches) :	- 10 000 €
Fonctionnement Dépenses Art. 6413 (Personnel non titulaire) :	+ 10 000 €

Questions diverses:

Prochaine réunion du bureau communautaire le Samedi 27 Septembre à 9h, en Mairie de Neuville sur Sarthe
Conseil communautaire le Lundi 20 Octobre, à 20h en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 22H50**